

Peu de « cours de rien »

Ne sachant les organiser, des directeurs les déconseillent

● Les sondages estimaient à 11 % le taux d'élèves qui choisiraient l'encadrement pédagogique alternatif (EPA), initialement baptisé « cours de rien ». Selon les syndicats de l'enseignement, qui anticipent les chiffres officiels, on se dirige vers un taux bien en deçà. Plusieurs directeurs d'école dissuadent les parents d'y inscrire leur enfant, inquiets de ne pas être en mesure de dispenser l'activité dans les meilleures conditions.

La rentrée, c'était il y a une semaine. Mais aujourd'hui encore, beaucoup de parents se posent la question : vont-ils, oui ou non, cocher la case EPA (encadrement pédagogique alternatif), pour leur enfant, plutôt que morale ou religion ? La confusion est la plus totale. Mais d'après les syndicats de l'enseignement, ils sont de moins en moins à envisager cette option. « Il n'y a pas encore de résultats officiels, concernant les inscriptions, précise d'abord Pascal Chardome, responsable de l'enseignement à la CGSP. Mais globalement, il apparaît que les demandes de dispense (comprenez les élèves ayant préféré l'EPA aux cours de religion ou de morale) sont bien en dessous de ce qu'avaient prévu les sondages (NDLR : à savoir 11 %, 18 % dans le secondaire et 7 % dans le fondamental). Le souci est que beaucoup de parents ne savaient pas en quoi consistait cet EPA. Puis surtout, ils savent que l'année suivante, on aura un vrai cours, axé sur la citoyenneté, avec un professeur qui aura suivi la formation pour le donner, donc autant attendre, ont-ils dû se dire ». Eugène Ernst, son homologue de la CSC, suppose : « Peut-être que

certains avaient fait ce choix, dans un premier temps pour éviter un enseignant ou l'autre. Puis se sont ravisés, voyant qu'un cours serait donné de toute façon par ce même instituteur ou professeur ».

LES PETITES STRUCTURES INQUIÉTÉES

Pour rappel, l'instauration de ce qui avait été baptisé au départ « cours de rien » est la conséquence de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, qui se basait sur le postulat que le cours de morale est un cours qui serait déjà « philosophiquement engagé », et que l'on ne peut imposer aux parents d'émettre un choix qui révèle leurs opinions.

Raison poussant la Fédération Wallonie-Bruxelles à offrir la possibilité d'être dispensé du cours de religion et de morale.

« Ce n'est pas une initiative du cabinet Milquet, répète Olivier Laruelle, porte-parole de la ministre de l'Enseignement obligatoire. C'est bien l'arrêt de la Cour qui nous oblige à le faire, celui-ci faisant notamment suite à des plaintes de

« CE SERA PRESQUE UNE ANNÉE MARTYR, DIFFICILE A ORGANISER »

parents. De notre côté, nous avons fait le nécessaire pour clarifier cela au mieux. Une semaine d'information a encore été organisée avant la rentrée, à Bruxelles, Liège, Namur et Charleroi. Des informations qui sont aussi clairement détaillées sur internet, et que j'encourage à consulter ».

Pourtant, il est un fait avéré que

plusieurs directeurs d'école (en province de Liège et de Brabant wallon, notamment), recevant des parents désireux d'en savoir plus sur l'EPA, déconseillent clairement cette option, inquiets de ne pas être en mesure de dispenser l'activité dans les meilleures conditions. « Nous n'avons pas reçu de tels échos, assure Olivier Laruelle. Mais si des directeurs d'établissement dissuadent réellement les parents, ce qui ne peut être à mon avis que des cas isolés, ce serait probablement dans un souci organisationnel ». Car c'est bien là le problème. Plus qu'une dispense, il fallait prévoir une solution de remplacement, cela impliquant de s'organiser, dans un délai assez court : « Ils ont du 1^{er} septembre au 1^{er} janvier pour se mettre en route, date à laquelle les établissements sont obligés de proposer l'EPA, explique Eugène Ernst. Ce sont surtout les petites structures qui vont être mises à mal : si par exemple seuls deux ou trois élèves choisissent cette option, il faut trouver un professeur pour les prendre en charge ». Et Pascal Chardome de détailler : « S'il n'y a pas de perte d'heure dans les cours de morale ou religion, et donc pas de prof disponible pour l'EPA, le pouvoir organisateur devra engager quelqu'un. La plupart des directeurs ne savent pas comment s'organiser par rapport à cela. Ce sera presque une année martyre. On a donc trouvé cette solution transitoire, très compliquée à organiser, le tout pour tout recommencer à zéro l'année suivante, peut-être même avec des enseignants totalement différents ».

CÉDRIC MARTIN